

La promesse du captage du carbone de Shell ou comment la pétrolière a réussi à percevoir 200 millions de dollars grâce à la vente de crédits carbone fantômes.



RÉSUMÉ

Les récentes tentatives des exploitants des sables bitumineux pour convaincre les gouvernements fédéral et de l'Alberta de couvrir les coûts de leurs projets de captage du carbone ont un air de déjà-vu. L'examen du projet de captage et de stockage du carbone (CSC) Quest de Shell — le premier et, pour l'heure, unique projet de CSC dans les sables bitumineux — montre combien la promesse de CSC peut être utilisée comme un moyen de retarder la transition énergétique tout en faisant payer l'addition aux contribuables.

Un des aspects les plus scandaleux du projet Quest de Shell est le fait que la société a vendu des crédits carbone « fantômes » totalisant plus de 200 millions de dollars. Ces crédits fantômes ont été générés dans le cadre d'un accord exclusif conclu avec le gouvernement de l'Alberta, en vertu duquel Shell bénéficie de deux tonnes de crédits de réduction des émissions pour chaque tonne nette de carbone capté et stocké sous terre. Loin d'apporter un bénéfice environnemental, ces crédits fantômes permettent à Shell et ses partenaires d'extraire davantage de pétrole des sables bitumineux, puisqu'ils n'ont pas à payer l'intégralité des coûts de mise en conformité en matière d'émissions de carbone.

Des documents obtenus en vertu de la législation albertaine sur la liberté d'information montrent que Shell a demandé ces crédits multiples en 2009 dans le cadre de négociations avec le gouvernement provincial en vue d'augmenter les subventions publiques pour ce projet. Une fois la valeur de ces 5,7 millions de tonnes de crédits fantômes ajoutée aux aides directes du gouvernement, il apparaît que les finances publiques ont couvert 93 pourcent des coûts du projet Quest de Shell, permettant à la pétrolière de dégager à travers ce projet un profit de 126 millions de dollars à la fin de l'année 2022.

Le gouvernement de l'Alberta a accordé ces crédits multiples afin de contrer les critiques qui qualifient les sables bitumineux de « pétrole sale ». Ainsi, en 2008, le gouvernement dévoilait un plan carbone qui prévoyait la poursuite de l'extraction pétrolière tout en réduisant les gaz à effet de serre grâce au recours massif au CSC. Lancé en tant que projet pilote, Quest devait ouvrir la voie vers le captage et le stockage de 30 mégatonnes (Mt) de carbone par an en 2020 et de

139 Mt à l'horizon 2050.

En réalité, le projet Quest a permis la réduction (l'évitement) de moins d'une mégatonne d'émissions de carbone en 2022. Pendant ce temps, le total des émissions issues de l'exploitation des sables bitumineux a augmenté de 50 Mt (142%) depuis le début de la phase de conception de Quest et de 16 Mt (24%) depuis sa première année complète d'exploitation en 2016. L'installation Quest capte moins d'un tiers des émissions issues des unités de valorisation des sables bitumineux in situ, et moins de un pourcent des émissions en amont.

Ce scénario est susceptible de se répéter. Un consortium de sociétés exploitant les sables bitumineux, connu sous le nom d'Alliance Nouvelles voies, propose également de capter 10 à 12 Mt par an, soit moins de 15 pourcent des émissions en amont des sables bitumineux et deux pourcent des émissions sur l'ensemble du cycle de vie. Toutefois, cette proposition repose sur l'idée que les gouvernements fédéral et de l'Alberta prendront en charge une part substantielle des coûts, malgré le fait que ces compagnies engrangent des profits records.

Le plus grand danger, cependant, est que ces exploitants pétroliers se servent une fois de plus du CSC (financé par les pouvoirs publics) comme d'une stratégie de relations publiques afin d'éviter d'engager la nécessaire transformation de leur activité principale. L'Agence internationale de l'énergie (AIE) a pourtant récemment mis en garde les compagnies pétrolières contre une dépendance excessive à l'égard du CSC. L'AIE déclare que les compagnies pétrolières doivent planifier la réduction de l'extraction du pétrole et du gaz et que le CSC n'est pas un moyen viable de maintenir le statu quo.

S'aligner sur l'Accord de Paris implique d'intensifier le recours aux solutions d'énergie renouvelable tout en réduisant l'exploitation des énergies pétrolières et gazières. Adopter une toute autre approche ne constitue qu'un simulacre de solution qui ne préservera pas davantage notre climat que les crédits carbone fantômes de Shell.

Le rapport complet est disponible ici en anglais.

